

2. Combien de citoyens canadiens ont fait une demande de position au sein de ladite Organisation?

3. Combien y a-t-il de citoyens canadiens actuellement à l'emploi de ladite Organisation?

4. Des Canadiens ainsi employés combien sont des femmes et combien sont des hommes?

Le très hon. MACKENZIE KING:

1. Un Canadien qui actuellement désire présenter une demande d'emploi aux Nations Unies doit s'adresser par écrit au Secrétaire général des Nations Unies, au Hunter College, The Bronx, New-York City. Le secrétariat des Nations Unies fera alors tenir les formules de demandes requises au postulant. Il est entendu que le Secrétaire général prend d'autres mesures afin de hâter l'examen de ces demandes d'emploi.

2. Vu que les Canadiens doivent adresser leurs demandes directement au secrétariat général des Nations Unies à New-York, le Gouvernement ne possède pas de renseignements détaillés au sujet des Canadiens qui y sont employés. Nous avons demandé au secrétariat des Nations Unies de nous renseigner à ce sujet.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Répondu sous le n° 2.

#### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### UNRRA—ACHATS DE POISSON

M. McLURE:

1. Quelles sont les personnes chargées des achats de poisson pour le compte de l'UNRRA?

2. Les pêcheurs des Provinces maritimes ont-ils été avisés du délai de ces achats?

3. Dans le cas de l'affirmative, quand finit ce délai?

ENTREPÔTS DE T. EATON COMPANY—SASKATOON-OUEST—BIENS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. KNIGHT:

1. Y a-t-il ou y a-t-il eu des biens appartenant au gouvernement fédéral emmagasinés dans les entrepôts de la T. Eaton Company à Saskatoon-ouest?

2. Dans le cas de l'affirmative, s'agit-il de matériel de guerre de surplus a) de la première Grande Guerre, b) de la deuxième Grande Guerre?

3. Y a-t-il autre chose que du matériel de guerre entreposé à cet endroit à titre de biens de l'Etat?

4. Y a-t-on entreposé a) des vêtements, b) des chaussures, c) des outils, d) de la literie?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité de chaque catégorie ci-haut énumérée y est entreposée?

6. Quelle quantité d'autre matériel y est entreposée?

7. Combien y en a-t-il de wagons en tout?

8. Combien de pieds carrés occupe le matériel qui est la propriété de l'Etat?

9. Le contrat d'entreposage prévoit-il la protection contre la vermine et les mites?

10. Le Gouvernement paie-t-il des frais d'entreposage relativement à ce matériel?

11. Dans le cas l'affirmative, a) combien par mois, b) à qui?

12. Depuis combien de temps le Gouvernement a-t-il payé ces frais d'entreposage?

13. Quelle disposition est à prendre le Gouvernement relativement à l'aliénation finale de ces biens?

##### OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. MacINNIS:

1. Quel règlement régit les objecteurs de conscience jouissant d'un sursis en dehors des camps?

2. A quelles conditions permet-on aux hommes actuellement détenus dans les camps de service alternatif de quitter ces camps?

3. Impose-t-on des restrictions semblables a) aux criminels libérés conditionnellement du pénitencier; b) aux personnes libérées de l'armée coupables de désertion; c) aux personnes à tendances fascistes ou nazistes qui ont été internées au cours de la guerre et ont subséquemment obtenu leur libération?

4. Combien des objecteurs de conscience jouissant de sursis s'adonnaient à l'agriculture lors de leur première inscription?

5. Combien d'entre eux sont de retour sur les mêmes fermes?

6. Combien d'ouvriers du service alternatif, autres que les ouvriers agricoles, a) versent des contributions à la Société de la Croix-rouge, b) n'en versent aucune?

7. A quelle fin maintient-on sous le régime du service alternatif les objecteurs de conscience jouissant de sursis et ne s'adonnant pas à l'agriculture et qui ne versent aucune contribution à la Société de la Croix-rouge?

8. Quelle a été la somme totale versée à la Société de la Croix-rouge par les objecteurs de conscience jouissant de sursis au cours du mois d'avril 1946?

9. La Société de la Croix-rouge a-t-elle demandé au Gouvernement de mettre à sa disposition les fonds provenant du revenu des objecteurs de conscience jouissant de sursis?

##### ACIER EN LINGOTS

M. MacINNIS:

1. Quelle proportion de la production d'acier en lingots est actuellement vendue par les trois producteurs de ces produits de base au Canada?

2. Quelle est, par tonne, l'augmentation actuelle de prix autorisée pour les diverses catégories d'acier produit par les trois producteurs de ces produits de base?

3. Quel est le coût actuel de production d'une tonne d'acier en lingots dans chacune des usines de ces trois producteurs?

4. Quelle est la proportion des tonnes d'acier en lingots servant à la fabrication des divers produits de l'acier de chacune des trois compagnies?

5. En se basant sur les chiffres de la production de 1945, quelle est la valeur estimative au comptant que ces trois producteurs de l'acier retirent des récentes augmentations de prix autorisées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

6. L'augmentation de prix de \$5.00 la tonne s'applique-t-elle au fer en gueuse?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la proportion de fer en gueuse que vend chacune des trois compagnies, et quelle proportion chacune des trois compagnies utilise-t-elle pour sa propre exploitation?